



Paris, le 21 septembre 2023

## Message aux adhérents et aux électeurs de toutes compagnies

Vous le savez, le SPL est un syndicat national qui compte plusieurs sections et regroupe des adhérents de différents horizons.

Si le SPL existe, c'est avant tout **pour proposer une alternative** au syndicat majoritaire, le SNPL. Nous avons l'avantage de le connaître de l'intérieur car pour la majorité d'entre nous, nous y avons adhéré à un moment de notre vie. **Nous savons surtout pourquoi nous en sommes sortis !** Leur mode de fonctionnement ne dévie pas au fil des années. Ils veulent tout contrôler, imposer leurs idées et exclure du débat les autres organisations syndicales. Ils ne favorisent pas le dialogue social. Quelle que soit la compagnie, ce sont leurs représentants à Air France qui décident ; toutes les sections SNPL ont un rôle très limité **puisqu'elles ne peuvent pas aller en justice ni signer le moindre accord sans le feu vert de leur structure nationale, dirigée par les pilotes AF**. Dès qu'un chef de section SNPL ne respecte pas les règles, il (elle) dégage ! On l'a vu chez HOP lors du dernier PDV PSE avec une chef de section qui avait dénoncé courageusement le « *défaut de reclassement* » sans en avoir l'autorisation, elle a été aussitôt destituée ! Mêmes causes mêmes effets récemment chez VUELING avec un DS SNPL qui avait négocié avec la Direction un projet de convention PNT et des indemnisations pour l'ensemble des PNT pour défaut d'accords : cela n'a pas plu au bureau national qui a tout bloqué et destitué sur le champ le DS en place, au grand désespoir de tous les PNT de Vueling : comment peut-on accepter que le sort des pilotes de Vueling, Corsair, HOP, ACA ou d'ailleurs soit entre les mains des pilotes d'Air France ? Ca suffit !

Nous n'avons pas la prétention de vouloir remplacer qui que ce soit. Nous avons la volonté de **participer aux négociations dans le respect des règles**, de favoriser le dialogue social, surtout lorsque les finances de nos compagnies sont au plus mal. Nous sommes pour le référendum à chaque fois que cela est nécessaire.

Le SPL a toujours pris ses responsabilités lorsque des accords imposés par le SNPL vont à l'encontre de l'ordre public. Un accord signé majoritairement est certes applicable mais encore faut-il qu'il respecte la loi, le code du travail, les contrats de travail des salariés. C'est une longue bataille mais nous sommes patients et déterminés. Nos actions en justice et nos interventions auprès des autorités administratives et gouvernementales ont toujours été faites en toute transparence. Depuis l'été 2019, nous sommes en procès contre le SNPL et les Directions d'AF / Transavia qui ont imposé de nouveaux contrats et volé sept années d'ancienneté à nos pilotes historiques : l'affaire est aujourd'hui en cassation ; nous avons fait bloquer en janvier 2021 un projet de PDV PSE chez HOP pour défaut de reclassement au sein du Groupe AF : c'est inédit, cela a permis de négocier derrière jusqu'à trente mois de salaire pour des départs volontaires; nous alertons régulièrement les inspections du travail sur les dérives constatées au sein des différentes compagnies.

Le message aujourd'hui est très simple ! Le SPL poursuivra coûte que coûte ses actions, nous n'avons jamais cédé aux pressions et intimidations. Nous soutiendrons toujours nos responsables de section dans l'intérêt de leurs PNT. Alors faites passer le message ! Aux prochaines élections, quand un collègue vote pour la section SNPL Corsair, Vueling, ACA, HOP ou ailleurs, **il vote en réalité pour le SNPL AF** qui défend les intérêts des Pilotes AF qui sont bien différents des vôtres. Alors oui, nous pensons qu'il y a mieux à faire ...

Amicalement, fly safe !

Arthur SCHERER Secrétaire Général du SPL / Pascal PARIS Secrétaire Général Adjoint

Le SPL est présent au sein des compagnies suivantes

**HOP!**

**CORSAIR**

**AIRCARAÏBES**



**transavia**

**vueling**  
AIRLINES

**VOLOTEA**

**easyJet**

**AIR AUSTRAL**